



Date: May 22nd, 2018

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Objet : Conformité des produits Diversey par rapport aux produits de nettoyage des surfaces pour contact alimentaire.

En premier lieu, tous les produits DIVERSEY utilisés pour le nettoyage des surfaces et des équipements dans les cuisines centrales, restaurants collectifs et industries agro-alimentaires sont conformes à la législation relative aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme, **conformément au décret 98-507 du 17 juin 1998.**

Notamment les produits utilisés pour le nettoyage ne doivent pas être élaborés à l'aide de constituants comportant :

- des préparations enzymatiques obtenues à partir de souches pathogènes ou toxicogènes;
- des produits dérivés de tissus animaux ou végétaux infestés par des parasites, par des agents pathogènes ou leurs toxines, et impropres à l'alimentation humaine;
- des substances génétiquement modifiées;
- des substances dangereuses qui sont classés cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Ensuite spécifiquement pour les produits de nettoyage destinés à des utilisations industrielles (notamment dans le domaine agro-alimentaire) leurs constituants doivent être autorisés:

- soit par **l'arrêté du 8 septembre 1999**, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 19 décembre 2013 (liste positive française)
- soit par l'un des **Etats membres de la l'Union Européenne** et avoir fait l'objet d'une publication officielle.

A noter enfin que dans le cadre de la législation relative aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et surfaces destinés à entrer au contact de denrées alimentaires, il y a nécessité de faire suivre l'opération de nettoyage, par **un rinçage à l'eau potable.**

Fontenay-sous-Bois, le 22 mai 2018

Regulatory Affairs Europe

PADRÓ, Mar